

PRIX DÉCIDER ENSEMBLE



2022

RÈGLEMENT DU PRIX

Décider ensemble remettra pour la première fois en juin 2022 **un Prix récompensant une enquête journalistique valorisant et/ou interrogeant les questions de démocratie et participation citoyennes**, et disponible en français.

ARTICLE 1 – RÉCOMPENSES

Pour cette première édition, **un prix unique qui couvre tous les formats médiatiques sera remis. Le gagnant recevra un prix d'un montant de 1000 euros.**

Le travail journalistique sera diffusé dans le réseau de Décider ensemble (newsletter, site web) et l'auteur ou l'autrice sera invité, s'il le souhaite, aux [Rencontres européennes de la participation](#) (du 24 au 26 octobre 2022 à Rennes) pour échanger autour de son travail.

ARTICLE 2 - TRAVAUX ÉLIGIBLES

Les travaux doivent être en **format enquête, investigation ou reportage** et ne peuvent pas être un entretien, une tribune ou un article simplement descriptif.

Les supports acceptés sont :

- Presse papier ou numérique
- Livres (enquête journalistique)
- Blogs
- Radio ou podcasts
- Télévision ou cinéma
- Plateformes numériques (Youtube, Twitch, etc.)
- Photographies

Les mémoires, thèses ou articles scientifiques ne sont pas récompensés dans le cadre de ce Prix.

ARTICLE 3 – CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Publication ou sortie en 2019, 2020 ou 2021
- Accessible en langue française
- Thématique : démocratie et participation citoyennes (état des lieux, regard critique, comparatif ou prospectif, etc.).

Le prix ne cherche pas à valoriser une bonne pratique en particulier

- Qualité journalistique sur la forme (qualité de l'écriture, de la réalisation...)
- Qualité journalistique sur le fond (intérêt du sujet, article de fond, regard objectif, diversité des points de vue...)

ARTICLE 4 – CANDIDATURES

Les candidatures devront être transmises **au plus tard le 15 mai 2022, par mail à l'adresse contact@deciderensemble.com** avec :

- Le prénom et nom de l'auteur ou l'autrice
- Sa date de publication
- Son adresse mail
- Le nom du media publiant ce travail (journal, site web, maison d'édition, etc.)
- Le travail journalistique candidat (vidéo, fichier son, article)

Si le travail ne peut être transmis par mail, il peut être adressé **par voie postale à :**

*Décider ensemble
128 rue Vieille du Temple
75003 Paris*

L'équipe salariée de Décider ensemble et les membres du Jury pourront également proposer des candidatures, les auteurs/autrices des enquêtes sélectionnées en seront alors informés afin de donner leur accord pour participer à ce Prix.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent à fournir des informations exactes et sincères dans leur dossier de candidature. Ils s'engagent également à donner accès à une version intégrale de leur travail aux membres du Jury et à l'équipe de Décider ensemble.

ARTICLE 6 – RECEVABILITÉ

Les candidatures pourront être déposées **jusqu'au 15 mai 2022**.

ARTICLE 7 – JURY

Les membres du Jury sont choisis par Décider ensemble. Il est composé d'experts et de praticiens sur les sujets liés à la démocratie et la participation citoyennes ainsi que de journalistes. Ils sont sélectionnés pour leur expertise et leur représentativité.

En fonction des critères d'évaluation définis à l'article 3, le Jury désignera en toute indépendance lors d'une réunion, le lauréat 2022 du Prix Décider ensemble.

ARTICLE 8 – REMISE DU PRIX

Le Prix sera remis lors d'un événement qui se tiendra à **Paris en juin 2022**.

Le 14 mars 2022